

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 842

10 avril 2013

SOMMAIRE

Adurion Real Estate Lux SA	40376	Lombard Odier Funds	40372
Adurion Real Estate Lux SA	40376	Luxis Domiciliations S.à r.l.	40371
Adurion Real Estate Lux SA	40376	Miriam S.A.	40396
Ad Valem Technologies International S.A.	40370	ONEX TWG Holdings II Limited	40405
Aktua Asset Holdings, S.à r.l.	40370	Pinna Nobilis S.A.	40398
Alain Leer Architectes & Associés S.à r.l.	40415	Plan B Ventures S.A.	40408
Ancelux Topco S.C.A.	40390	SMS Investments	40375
Artem S.A.	40399	Spadina Finance Luxembourg S.à r.l.	40409
Atrio S.à r.l.	40396	SRE One S.A.	40374
Baring Russia Fund	40413	Stairway to Heaven S.A.	40373
BCBL S.A.	40415	Suissimmo S.A.	40374
bpfBOUW M&G SPIF Investment S.à r.l.	40414	TA EU Acquisitions V S.à r.l.	40377
Eurofund Investments Luxembourg S.à r.l.	40415	Thalazac	40372
European Forest Resources (France) S.à r.l.	40416	Thornhill S.A.	40374
Fondation Kim Kirchen	40411	Transcom WorldWide S.A.	40373
GS Lux Management Services S.à r.l.	40376	Triton Masterluxco 2 S.à r.l.	40374
Hermitage Capital S.A. - SICAV-SIF	40405	Tullet Prebon (Europe) Limited (Luxem- bourg)	40373
Isastef	40372	United Brokers S.A.	40375
Khanate Resource Holdings S.à r.l.	40371	Urals Luxembourg Sàrl	40375
Leorado Commissionnaire International (en abrégé: L.C. International) Sàrl	40371	Volcano Investments S.à r.l.	40416
LFPE	40370	W.A.B. Weisz Lux S.à r.l.	40416
LM Invest S.A.	40371	Wilsonart International Holdings S.à r.l.	40370
		Xoom Venture Capital S.A.	40375
		Youelle S.A., SPF	40414

Ad Valem Technologies International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 173.781.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2013.
POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013028842/11.

(130035073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Aktua Asset Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 172.182.

Les statuts coordonnés au 18 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013028846/11.

(130035226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Wilsonart International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 170.992.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1^{er} novembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 décembre 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013028794/13.

(130034640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

LFPE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 125.488.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 décembre 2012

1. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013, Monsieur Jérôme BALLADUR né le 5 juillet 1960 à Paris, France et résidant professionnellement à F-75009 Paris, 24-26, rue Ballu a été reconduit dans son mandat de gérant.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013, Monsieur Gilles ETRILLARD né le 2 septembre 1957 à Talence, France et résidant professionnellement à F-75009 Paris, 24-26, rue Ballu a été reconduit dans son mandat de gérant.

3. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013, Monsieur Cornelius Martin BECHTEL né le 11 mars 1968 à Emmerich / Rhein, Allemagne et résidant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich a été reconduit dans son mandat de gérant et de président du conseil de gérance.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour LFPE United International Management S.A.

Référence de publication: 2013029257/19.

(130035713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Khanate Resource Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 156.651.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2013029214/14.

(130035125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Leorado Commissionnaire International (en abrégé: L.C. International) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 28, rue de Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 151.905.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013029235/11.

(130035091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Luxis Domiciliations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 74.722.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013029284/11.

(130035165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

LM Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 169.417.

L'an deux mille treize, le vingt huit février,

Les associés de la société anonyme - LM INVEST SA - R.C. B N° 169-417 - 21 Rue du Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg ont tenu une assemblée générale extraordinaire:

Ordre du jour:

- changement de siège social

Première résolution:

Le siège social de la société LM INVEST SA anciennement 11 avenue de la Gare L-1611 Luxembourg sera désormais transféré au 21 Rue du Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg.

Karine

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne de demandant la parole la séance est levée à 16 heures.

Fait à ESCH/ALZETTE, le 28-02-2013.

Marc TERNES / Luigi MANDERSCHIED.

Référence de publication: 2013029263/18.

(130035377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Isastef, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 73.562.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 25 février 2013.*

Aux termes d'un procès-verbal daté du 25 février 2013, la clôture de la liquidation de la société à responsabilité limitée ISASTEF, avec siège à L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich, RCS Luxembourg B 73562, mise en liquidation volontaire suivant acte de Me Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 5 août 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1098 du 29 octobre 2004 a été décidée par l'associée unique.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de BDO Tax & Accounting, L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés ou aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés à la même adresse au profit de qui il appartiendra.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Référence de publication: 2013029192/18.

(130035700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Lombard Odier Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 25.301.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 février 2013

En date du 28 février 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Bernard Droux, Monsieur Alexandre Meyer, Monsieur Yvar Mentha, Madame Francine Keiser et Monsieur Patrick Zurstrassen en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, en qualité de réviseur d'entreprise pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Lombard Odier Funds (Europe) S.A.

Référence de publication: 2013029239/17.

(130035651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Thalazac, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 111.458.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement commercial VI no 286/13 du 28 février 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation en vertu de l'article de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée de la société à responsabilité limitée THALAZAC ayant eu son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Laurent BIZZOTTO, avocat, demeurant à Luxembourg

Les créanciers sont invités à déposer leurs déclarations de créances au greffe du tribunal de commerce de ce siège avant le 21 mars 2013.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Laurent BIZZOTTO

Le liquidateur

Référence de publication: 2013029497/19.

(130035491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Transcom WorldWide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 59.528.

EXTRAIT

Le conseil d'administration accepte la démission de Mr. Marcus Süllmann de son poste de CFO, délégué à la gestion journalière, en date du 22 février 2013.

Le conseil d'administration nomme au poste de Interim CFO, délégué à la gestion journalière par intérim, Mr Per Killiner, né le 5 novembre 1964 à Uppsala, Suède et demeurant à Lingsbergsvagen 44, SE-18643 Vallentuna, Suède, avec effet en date du 22 février 2013 pour une durée indéterminée.

Le conseil d'administration a décidé qu'à compter du 22 février 2013, la gestion journalière de la société est confiée à Monsieur Johan Eriksson (CEO) et Monsieur Per Killiner (Interim CFO) chacun agissant sous sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013029502/17.

(130035679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Tullet Prebon (Europe) Limited (Luxembourg), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2530 Luxembourg, 2, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 132.582.

Liste des personnes ayant le pouvoir d'engager la société

- Monsieur Andrew POLYDOR, gérant, demeurant au 155 Bishopsgate, EC2M 3TQ Londres, Royaume-Uni;
- Monsieur Angus WINK, gérant, demeurant au 155 Bishopsgate, EC2M 3TQ Londres, Royaume-Uni;
- Monsieur Gary HARRIS, gérant, demeurant au 155 Bishopsgate, EC2M 3TQ Londres, Royaume-Uni;
- Monsieur Nicholas POTTER, gérant, demeurant au 155 Bishopsgate, EC2M 3TQ Londres, Royaume-Uni;
- Monsieur Russell PARKES, gérant, demeurant au 155 Bishopsgate, EC2M 3TQ Londres, Royaume-Uni;
- Monsieur Andrew HADLEY, gérant, demeurant au 155 Bishopsgate, EC2M 3TQ Londres, Royaume-Uni;
- Monsieur Paul DUNKLEY, gérant, demeurant au 155 Bishopsgate, EC2M 3TQ Londres, Royaume-Uni;
- Monsieur Robert OSBORNE, gérant, demeurant au 155 Bishopsgate, EC2M 3TQ Londres, Royaume-Uni;
- Monsieur Simon CLARK, gérant, demeurant au 155 Bishopsgate, EC2M 3TQ Londres, Royaume-Uni;
- Monsieur Jörg BIRKHOLZ, gérant, demeurant au 46, Guilletstrasse, D - 60325 Frankfurt, Allemagne;
- Monsieur Marcus Peregrine BOLTON, gérant, demeurant au 155 Bishopsgate, EC2M 3TQ Londres, Royaume-Uni;
- Monsieur Andrew MONKHOUSE, gérant, demeurant au 155 Bishopsgate, EC2M 3TQ Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Aymeric THOUVENOT

Gérant

Référence de publication: 2013029489/24.

(130035466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Stairway to Heaven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 158.923.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2012 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STAIRWAY TO HEAVEN S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013029477/13.

(130035266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Suissimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 122.207.

Il résulte de la lettre datée du 6 décembre 2012 que la Société THUBOCO Sprl, dûment représentée par son gérant Monsieur Olivier Thuysbaert, démissionne de son poste d'Administrateur avec effet au 6 décembre 2012.

Le nombre d'Administrateurs passe alors de quatre à trois.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2013029482/13.

(130035812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Thornhill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 149.356.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 18 février 2013.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue 18 février 2013 que:

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Luc Sunnen, est renouvelé pour une durée de un an à compter du 18 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/02/2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013029485/15.

(130035888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Triton Masterluxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 121.037.

Les statuts coordonnés au 30 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013029503/11.

(130035149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

SRE One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 143.056.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique tenue le 15 février 2013 à 15.00 heures

Personne chargée du contrôle des comptes:

L'assemblée générale décide de nommer un nouveau Commissaire aux comptes, pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012:

- ELDEK S.A., ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160.814, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Référence de publication: 2013029475/15.

(130035795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

United Brokers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 102.880.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 08 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1611 du 16 novembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire alors de résidence à Rédange-sur-Attert, en remplacement de Maître Gérard Lecuit, en date du 31 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 407 du 03 mai 2005; puis suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1312 du 02 décembre 2005

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013029510/15.

(130035145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Urals Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 85.573.

Par la présente, nous vous informons que le domicile au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, de la société mentionnée ci-dessus est dénoncé avec effet immédiat. Le contrat de domiciliation existant entre Vistra (Luxembourg) S.à r.l. et la société a été résilié à la même date.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Ivo Hemelraad / Wim Rits

Référence de publication: 2013029514/13.

(130035549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

SMS Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 171.976.

Auszug aus den Beschlüssen der Verwaltungsratsitzung der Gesellschaft vom 8. Februar 2013

Am 8. Februar 2013 hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

- Verlegung des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft von derzeit 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg nach:

* 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg mit sofortiger Wirkung.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. Februar 2013.

SMS Investments

Unterschrift

Référence de publication: 2013029464/15.

(130035560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Xoom Venture Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 155.823.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013029543/11.

(130035072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Adurion Real Estate Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 132.807.

Bilan rectifié

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 faisant l'objet du rectificatif ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés le 18/11/2009 sous la référence L090176667

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013029642/13.

(130036396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Adurion Real Estate Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 132.807.

Bilan rectifié

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 faisant l'objet du rectificatif ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés le 18/03/2010 sous la référence L100039554

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013029641/13.

(130036395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Adurion Real Estate Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 132.807.

Bilan rectifié

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 faisant l'objet du rectificatif ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés le 24/03/2011 sous la référence L110047475

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013029640/13.

(130036394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

GS Lux Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 88.045.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 2002, acte publié au Mémorial C No 1363

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GS Lux Management Services S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013029842/15.

(130036267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

TA EU Acquisitions V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.263.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of January

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

TA XI L.P., a limited partnership, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware Companies Register under number 4682602 and having a partnership capital amounting to USD 4,115,000,000.00 (TA XI);

TA Atlantic and Pacific VI L.P., limited partnership, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware Companies Register under number 4457876 and having a partnership capital amounting to USD 1,750,000,000 (TA Atlantic);

each of TA XI L.P. and TA Atlantic and Pacific VI L.P. hereby represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee of Maître Francis Kessler, whose professional address is at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 ESCH-SUR-ALZETTE, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg,

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "TA EU Acquisitions V S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by:

- (i) One hundred and twenty five thousand (125,000) class A shares (Class A Shares);
- (ii) One hundred and twenty five thousand (125,000) class B shares (Class B Shares);
- (iii) One hundred and twenty five thousand (125,000) class C shares (Class C Shares);
- (iv) One hundred and twenty five thousand (125,000) class D shares (Class D Shares);
- (v) One hundred and twenty five thousand (125,000) class E shares (Class E Shares);
- (vi) One hundred and twenty five thousand (125,000) class F shares (Class F Shares);
- (vii) One hundred and twenty five thousand (125,000) class G shares (Class G Shares);
- (viii) One hundred and twenty five thousand (125,000) class H shares (Class H Shares);
- (ix) One hundred and twenty five thousand (125,000) class I shares (Class I Shares);
- (x) One hundred and twenty five thousand (125,000) class J shares (Class J Shares),

each of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares being in registered form and referred to, respectively, as a Class of Shares and collectively as Classes of Shares. A share of any Class of Shares shall be referred to as a Share.

5.2. Each Share is fully paid-up with a nominal value of one euro cent (EUR0.01) and has such rights and obligations as set out in the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The share capital of the Company may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders passed by a majority in number of the shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

6.2. The share capital of the Company may be reduced by means of the cancellation of Shares, including the cancellation of one or more entire Class(es) of Shares by way of the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares.

6.3. In the case of the repurchase and cancellation of one or more entire Class(es) of Shares:

- (i) such cancellation and repurchase shall be made in reverse alphabetical order (starting with Class J);
- (ii) the holders of the Shares of the relevant Class(es) of Shares shall:
 - (i) be entitled to receive an amount not exceeding the Available Amount (as defined below), such amount being limited to the Total Cancellation Amount (as defined in Article 6.6 below); and
 - (ii) receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined in Article 6.4 below) for each Share of the relevant Class held by them prior to the cancellation.

6.4. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined in Article 6.6 below) by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.5. The Available Amount (as defined below) shall be calculated by the Board on the basis of the Interim Accounts (as defined below) and shall be subject to the approval of the shareholders in a general meeting.

6.6. The Total Cancellation Amount shall be:

- (i) equal to the Available Amount, provided the Available Amount is approved by the shareholders in a general meeting in accordance with Article 6.5; or
- (ii) to the extent that the Available Amount is not approved by the shareholders in a general meeting, such other amount as is approved by the shareholders in a general meeting provided always that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount.

6.7. For the purposes of Article 6.5 and 6.6 a resolution of the shareholders taken at a general meeting of the shareholders shall be passed in the manner provided for an amendment of the Articles.

6.8. Upon the repurchase and cancellation of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.9. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.10. Shares are freely transferable among shareholders.

6.11. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

6.12. Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

6.13. The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

6.14. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.15. A register of shareholders will be kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.16. For the purpose of this Article 6, the following terms shall have the following definitions:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) capable of distribution to the shareholders pursuant to Article 15 of the Articles, increased by:

(i) any freely distributable reserves; and

(ii) as the case may be:

(a) the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares to be cancelled; and

(b) subject to the provisions of the Law, the amount equal to the reduction to the legal reserve arising out of such share capital reduction, provided always that:

i. the amount actually held in the legal reserve immediately prior to such share capital reduction was equal to or greater than the amount equal to 10 per cent. of the Company's share capital immediately prior to such share capital reduction; and

ii. the legal reserve shall not, as a result of such distribution, fall below such amount as is equal to 10 per cent. of the Company's share capital immediately following the share capital reduction,

but reduced by:

(i) any losses (including carried forward losses); and

(ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts, so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

where:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date; and

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

7.3. The sole shareholder or general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being Class A managers and Class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers shall be identified with respect to the class to which they belong.

Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet as often as required to ensure that the corporate interest is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to represent him at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members is present or represented. Board resolutions are validly taken by a majority of the managers present or represented. In the event, however, the sole shareholder or general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely Class A managers and Class B managers) any resolutions of the Board may only be validly taken by the majority of the votes of the managers present or represented including at least one Class A and one Class B manager present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

8.3. Representation

(i) Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager, provided that in the event the sole shareholder or general meeting of shareholders have appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company shall only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

(ii) Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.

(iii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated by the sole manager or the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager all references in the Articles to the Board or the managers shall be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable, by reason of their mandate, for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholder(s) shall be adopted at a general meeting of shareholders (a General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions shall be sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened or consulted by any manager. The sole manager, the board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency in which case the nature and circumstances of such shall be set forth in the notice.

(iii) General Meetings are to be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders and the general meeting (or General Meeting) or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on 1st January and ends on 31st December of each year.

13.2. Each year, the sole manager or the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the inventory, balance sheet and report of the statutory auditor(s) may only be inspected by the shareholders during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting convened to approve these documents.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits shall be allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board, or the sole manager, draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

15.4. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) up to an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their holding of Shares regardless of the Class of Shares held; and

(ii) the balance of the total amount to be distributed shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class of Shares in existence in reverse alphabetical order (i.e. first to the holders of the Class J Shares, then if there are no Class J Shares, to the holders of the Class I Shares and continuing in such a manner until only Class A Shares are in existence).

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. After payment of all debts and any charges against the Company and payment of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with, and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as, the distribution rules set for dividend distributions.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31st December 2013.

Subscription and Payment

TA XI L.P., represented as stated above, subscribes for 87,702 Class A Shares, 87,702 Class B Shares, 87,702 Class C Shares, 87,702 Class D Shares, 87,702 Class E Shares, 87,702 Class F Shares, 87,702 Class G Shares, 87,702 Class H Shares, 87,702 Class I Shares, 87,702 Class J Shares in registered form, each with a par value of one euro cent (EUR0.01), and agrees to pay them in full by an aggregate contribution in cash of EUR 8,770.20;

TA Atlantic and Pacific VI L.P., represented as stated above, subscribes for 37,298 Class A Shares, 37,298 Class B Shares, 37,298 Class C Shares, 37,298 Class D Shares, 37,298 Class E Shares, 37,298 Class F Shares, 37,298 Class G Shares, 37,298 Class H Shares, 37,298 Class I Shares, 37,298 Class J Shares in registered form, each with a par value of one euro cent (EUR0.01), and agrees to pay them in full by an aggregate contribution in cash of EUR 3,729.80

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the Company's disposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation is estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-)

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The Company shall have a board of managers for an undetermined period composed of Class A and Class B managers. The following persons are named managers:

Class A:

Gregory Wallace, Fund Controller, born on 16 May 1980 in Connecticut, U.S.A. residing at 3 Lenox St. UN 11 Norwood, MA 02062 4224; and

Thomas Alber, Chief Financial Officer, born on 17 August 1960 in Bridgeport, CT, USA, residing at 134 School St., Wayland MA 01778-4545, U.S.A.

Class B:

Keith Greally, accountant, born on 5 February 1977 in Galway, Ireland, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Russell Perchard, manager, born on 16 January 1978 in Jersey, Channel Islands, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and

Costas Constantinides, manager, born on 17 September 1979 in Nicosia, Cyprus, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit janvier

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

TA XI L.P., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Delaware dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, enregistrée au Registre des Sociétés du Delaware sous le matricule 4682602 et avec un capital social s'élevant à USD 4,115,000,000 (TA XI);

TA Atlantic and Pacific VI L.P., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Delaware dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, enregistrée au Registre des Sociétés du Delaware sous le matricule 4457876 et avec un capital social s'élevant à USD 1,750,000,000 (TA Atlantic);

TA XI L.P. et TA Atlantic and Pacific VI L.P. étant chacun dûment représenté par Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée de Maître Francis Kessler, dont l'adresse professionnelle se trouve 5, rue Zénon Bernard, L-4030 ESCH-SUR-ALZETTE, Grand Duchy of Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé à Luxembourg,

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "TA EU Acquisitions V S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance ou du gérant unique. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par résolution du gérant unique ou par décision du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les émissions de titres de créance ou de titres de participation à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne doit effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut en règle générale employer toutes les techniques et instruments en relation avec ses investissements pour leur gestion efficace, y compris les techniques et instruments conçus pour sa protection contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut en règle générale effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), représenté par:

- (i) Cent vingt cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A (Parts sociales de catégorie A);
- (ii) Cent vingt cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A (Parts sociales de catégorie B);
- (iii) Cent vingt cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A (Parts sociales de catégorie C);
- (iv) Cent vingt cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A (Parts sociales de catégorie D);
- (v) Cent vingt cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A (Parts sociales de catégorie E);
- (vi) Cent vingt cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A (Parts sociales de catégorie F);
- (vii) Cent vingt cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A (Parts sociales de catégorie G);
- (viii) Cent vingt cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A (Parts sociales de catégorie H);
- (ix) Cent vingt cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A (Parts sociales de catégorie I);
- (x) Cent vingt cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A (Parts sociales de catégorie J);

Chacune des parts de catégorie A, B, C, D, E, F, G, H, I et J étant listée dans un registre et dénommée respectivement Parts de catégorie et collectivement les Parts sociales. Une part sociale de toute catégorie sera dénommée une Part sociale.

5.2. Chaque part sociale sera intégralement payée et libérée à sa valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) et à des droits et obligations tels que définis dans les statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par résolution des actionnaires, passée par la majorité des actionnaires représentant les trois quarts des parts sociales de la Société.

6.2. Le capital social de la Société peut être réduit par annulation des Parts, incluant l'annulation d'une ou plusieurs catégories entières de parts sociales, par rachat et annulation des parts émises au sein de chaque catégorie.

6.3. Dans le cas d'un rachat et d'une annulation d'une ou plusieurs catégories entières de parts sociales;

- (i) une telle annulation sera faite par ordre alphabétique inversé (commençant par la catégorie J);
- (ii) les détenteurs des parts appartenant aux dites catégories auront le droit:

(i) de recevoir un montant n'excédant pas le montant mis à disposition (tel que défini ci-dessous), ce montant étant limité au Montant de l'Annulation Totale (tel que défini à l'article 6.6 ci-dessous), et

(ii) de recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation (telle que définie à l'article 6.4 ci-dessous) pour chaque Action de la Classe concernée détenue par eux avant l'annulation.

6.4. La Valeur d'Annulation par part sociale sera calculée en divisant le Montant de l'Annulation Totale (tel que défini à l'article 6.6 ci-dessous) par le nombre de parts sociales émises dans la Catégorie des actions devant être rachetées et annulées.

6.5. Le montant disponible (tel que défini ci-dessous) est calculé par le Conseil sur la base des Comptes Intérimaires (tel que défini ci-dessous) et sont soumis à l'approbation des actionnaires réunis en assemblée générale.

6.6. Le Montant de l'Annulation Totale:

(i) est égal au Montant Disponible, à condition que le Montant Disponible soit approuvé par les actionnaires en assemblée générale conformément à l'article 6.5; ou

(ii) dans la mesure où le Montant Disponible n'est pas approuvé par les actionnaires en assemblée générale, tout autre montant approuvé par les actionnaires en assemblée générale à condition que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

6.7. Pour l'application de l'article 6.5 et 6.6 une résolution des actionnaires prise lors d'une assemblée générale des actionnaires doit être adoptée dans les conditions prévues pour une modification des Statuts.

6.8. A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales, la Valeur d'Annulation par Part sociale deviendra exigible et payable par la Société.

6.9. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

6.10. Les parts sociales sont librement transférables parmi les actionnaires..

6.11. Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, celui-ci peut librement transférer les parts sociales à des tiers.

6.12. Si la Société a plus d'un actionnaire, le transfert («entre vifs») des parts sociales à des tiers est soumis à l'approbation préalable de l'assemblée générale des actionnaires représentant au moins trois quarts des parts sociales.

6.13. Le transfert des actions en raison de décès à des tiers doit être approuvée par les actionnaires représentant les trois quarts (3 / 4) des droits appartenant aux survivants.

6.14. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après notification à ou acceptation par la Société conformément à l'article 1690 du Code civil.

6.15. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social et peut être consulté par chaque actionnaire sur demande.

6.16. Aux fins du présent article 6, les termes suivants auront les définitions suivantes:

Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) capable de distribution aux actionnaires conformément à l'article 15 des Statuts, augmenté:

(i) des réserves librement distribuables; et

(ii) selon le cas:

(a) du montant de la réduction de capital relative à la catégorie des actions à annuler; et

(b) sous réserve des dispositions de la loi, du montant égal à la réduction de la réserve légale découlant de la réduction de capital social par exemple, à condition que:

i. immédiatement avant la réduction de capital social, le montant effectivement détenu à la réserve légale, ait été égal ou supérieur au montant égal à 10 pour cent du capital social, immédiatement avant la réduction du capital social de la Société; et

ii. la réserve légale ne doit pas, à la suite d'une telle distribution, tomber à un seuil inférieur à ce montant égal à 10 pour cent du capital social de la Société immédiatement après la réduction du capital social,

Mais réduit par:

(i) toutes pertes (incluant les pertes reportées); et

(ii) toutes sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts, chaque fois que figurant dans les Comptes Intérimaires concernés, de sorte que:

$$MD = (PN + R + RC) - (P + SR)$$

où:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les bénéfices reportés)

R = Réserves librement distribuables

RC = le montant de la réduction du capital social relatif à la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

SR = toutes sommes devant être placées en réserve (s) conformément aux exigences de la loi ou des articles;

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires; et

Date des Comptes Intérimaires signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et l'annulation de la Classe d'Actions.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s)

7.2. Le(s) gérant(s) sont révocables à tout moment ad nutum (avec ou sans raison) par une décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des associés.

7.3. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes catégories, des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B. Une telle classification de gérants devra être enregistrée dans le procès-verbal de la réunion appropriée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du gérant unique ou du Conseil, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le gérant unique ou le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunira aussi souvent que nécessaire pour assurer que l'intérêt social est respecté ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et que chacun déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées par une majorité des gérants présents ou représentés. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de Catégorie A et les gérants de Catégorie B), toutes décisions du Conseil peut seulement être valablement adoptée par la majorité des votes des gérants présents ou représentés, y compris au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler.

La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

8.3. Représentation

(i) Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, la Société devra être engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant, à condition que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés ont nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B), la Société sera seulement valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A avec un gérant de catégorie B.

(ii) Lorsque la Société a un seul gérant, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

(iii) La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique ou le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants devra être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contracteront, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions de(s) associé(s) seront adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions sera communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être attestées par lettre ou téléfax.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le gérant unique, le conseil de gérance ou, à défaut, le(s) commissaire(s) aux comptes, doivent convoquer ou consulter les associés suivant requête des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence seront précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales doivent être tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions seront adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts peuvent seulement être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés et à l'assemblée générale (ou l'Assemblée Générale) ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier;

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le gérant unique ou le conseil de gérance doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants, commissaire(s) aux comptes (s'il y en a) et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport de(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social. Si il y a plus de vingt-cinq (25) associés, l'inventaire, le bilan et le rapport de(s) commissaire(s) aux comptes peuvent seulement être consultés par les associés durant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale annuelle convoquée pour approuver ces documents.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société devront être affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires doit être adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

15.4. En cas de déclaration de dividende, un tel dividende sera assigné et payé comme suit:

(i) un montant égal à 0,25 % de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué paritairement à tous les associés au prorata de leur détention de Parts Sociales sans se soucier de la Catégorie de Parts Sociales détenue; et

(ii) le solde du montant total devant être distribué sera assigné dans son intégralité aux détenteurs de la dernière Catégorie de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique inverse (c.-à-d. premièrement aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J, ensuite s'il n'y a pas de Parts Sociales de Catégorie J, aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'existe plus que les Parts Sociales de Catégorie A).

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoir et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et paiement des dépenses de la liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux associés en conformité avec, et pour que la réalisation soit faite sur une base globale de même résultat économique, les règles de distribution établies pour les distributions de dividendes.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

TA XI L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 87.702 Parts sociales de catégorie A, 87.702 Parts sociales de catégorie B, 87.702 Parts sociales de catégorie C, 87.702 Parts sociales de catégorie D, 87.702 Parts sociales de catégorie E, 87.702 Parts sociales de catégorie F, 87.702 Parts sociales de catégorie G, 87.702 Parts sociales de catégorie H, 87.702 Parts sociales de catégorie I, 87.702 Parts sociales de catégorie J sous forme nominative, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 8.770,20;

TA Atlantic and Pacific VI L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 37.298 Parts sociales de catégorie A, 37.298 Parts sociales de catégorie B, 37.298 Parts sociales de catégorie C, 37.298 Parts sociales de catégorie D, 37.298 Parts sociales de catégorie E, 37.298 Parts sociales de catégorie F, 37.298 Parts sociales de catégorie G, 37.298 Parts sociales de catégorie H, 37.298 Parts sociales de catégorie I, 37.298 Parts sociales de catégorie J sous forme nominative, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 3.729,80;

Le montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La Société aura un conseil de gérance pour une durée indéterminée composé de gérants de Catégorie A et de gérant de Catégorie B. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants:

Catégorie A:

Gregory Wallace, Contrôleur de Fonds, né le 16 mai 1980 dans le Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse est située au 3, Lenox St. UN 11 Norwood, MA 02062 4224, Etats-Unis d'Amérique; et

Thomas Alber, Directeur Financier, né le 17 août 1960 à Bridgeport, CT, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse est située au 134, School St., Wayland MA 01778-4545, Etats-Unis d'Amérique.

Catégorie B:

Keith Greally, comptable, né le 5 février 1977 à Galway, Irlande, dont l'adresse professionnelle est située au 40, Avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg;

Russell Perchard, gérant, né le 16 janvier 1978 à Jersey, Iles anglo-normandes, dont l'adresse professionnelle est située au 40, Avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg; et

Costas Constantinides, gérant, né le 17 septembre 1979 à Nicosie, Chypre, dont l'adresse professionnelle est située au 40, Avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 40, Avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1075. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013024945/702.

(130029926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Ancelux Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 174.036.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh of December.

Before the undersigned Maître Carlo WERSANDT, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Anvilux 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a share capital of USD 30,000.-, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.397;

Anvilux 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a share capital of USD 30,000.-, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.429; and

Ancelux S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a share capital of USD 16,500.-, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies;

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing in Luxembourg by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, are the shareholders (the "Shareholders") of Ancelux Topco S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 7 December 2012, whose articles of incorporation (the "Articles") have not yet been published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*. The Articles have not been amended since then.

The agenda of the meeting is the following (capitalised terms used but not defined herein shall have the meaning ascribed to them in the Articles):

Agenda

1. Decision to convert the nominal value of the shares of the Company from one US Dollar (USD 1.-) to one US Dollar cent (USD 0.01) so that the existing one (1) unlimited share is converted into one hundred (100) unlimited shares and the existing forty thousand nine hundred and ninety nine (40,999) limited shares are converted into four million ninety-nine thousand nine hundred (4,099,900) limited shares.

2. Decision to convert the four million ninety-nine thousand nine hundred (4,099,900) limited shares of the Company into alphabet redeemable shares and ordinary non redeemable shares to be divided as follows:

- five hundred twelve thousand four hundred eighty-seven (512,487) non redeemable ordinary shares,
- five hundred twelve thousand four hundred eighty-seven (512,487) redeemable class A1 shares,
- five hundred twelve thousand four hundred eighty-seven (512,487) redeemable class A2 shares,
- five hundred twelve thousand four hundred eighty-seven (512,487) redeemable class A3 shares,
- five hundred twelve thousand four hundred eighty-eight (512,488) redeemable class A4 shares,
- five hundred twelve thousand four hundred eighty-eight (512,488) redeemable class A5 shares,
- five hundred twelve thousand four hundred eighty-eight (512,488) redeemable class A6 shares, and
- five hundred twelve thousand four hundred eighty-eight (512,488) redeemable class A7 shares.

3. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred forty-three thousand one hundred eleven US Dollars and fifty-six cents (USD 243,111.56) so as to raise it from its present amount of forty-one thousand US Dollars (USD 41,000.-) to two hundred eighty-four thousand one hundred eleven US Dollars and fifty-six cents (USD 284,111.56) by the issue of three million thirty-eight thousand eight hundred ninety-five (3,038,895) non redeemable ordinary shares, three million thirty-eight thousand eight hundred ninety-five (3,038,895) redeemable class A1 shares, three million thirty-eight thousand eight hundred ninety-five (3,038,895) redeemable class A2 shares, three million thirty-eight thousand eight hundred ninety-five (3,038,895) redeemable class A3 shares, three million thirty-eight thousand eight hundred ninety-four (3,038,894) redeemable class A4 shares, three million thirty-eight thousand eight hundred ninety-four (3,038,894) redeemable class A5 shares, three million thirty-eight thousand eight hundred ninety-four (3,038,894) redeemable class A6 shares and three million thirty-eight thousand eight hundred ninety-four (3,038,894) redeemable class A7, each having a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares"), each of such New Shares being paid up by way of contribution in cash, together

with a share premium in a total amount of five hundred fifty million forty-eight thousand seven hundred thirty US Dollars and thirty-four cents (USD 550,048,730.34).

4. Amendment of article 5.1 of the Articles to reflect the above mentioned resolutions.

After deliberation, the Shareholders pass the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to convert the nominal value of the shares of the Company from one US Dollar (USD 1.-) to one US Dollar cent (USD 0.01) so that (i) the existing one (1) unlimited share is converted into one hundred (100) unlimited shares and (ii) the existing forty thousand nine hundred and ninety nine (40,999) limited shares are converted into four million ninety-nine thousand nine hundred (4,099,900) limited shares.

Second resolution

The Shareholders resolve to convert the four million ninety-nine thousand nine hundred (4,099,900) limited shares of the Company into class A1 to A7 redeemable shares and ordinary non redeemable shares, to be divided as follows:

- five hundred twelve thousand four hundred eighty-seven (512,487) non redeemable ordinary shares,
- five hundred twelve thousand four hundred eighty-seven (512,487) redeemable class A1 shares,
- five hundred twelve thousand four hundred eighty-seven (512,487) redeemable class A2 shares,
- five hundred twelve thousand four hundred eighty-seven (512,487) redeemable class A3 shares,
- five hundred twelve thousand four hundred eighty-eight (512,488) redeemable class A4 shares,
- five hundred twelve thousand four hundred eighty-eight (512,488) redeemable class A5 shares,
- five hundred twelve thousand four hundred eighty-eight (512,488) redeemable class A6 shares, and
- five hundred twelve thousand four hundred eighty-eight (512,488) redeemable class A7 shares.

Third resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred forty-three thousand one hundred eleven US Dollars and fifty-six cents (USD 243,111.56) so as to raise it from its present amount of forty-one thousand US Dollars (USD 41,000.-) to two hundred eighty-four thousand one hundred eleven US Dollars and fifty-six cents (USD 284,111.56) by the issue of three million thirty-eight thousand eight hundred ninety-five (3,038,895) non redeemable ordinary shares, three million thirty-eight thousand eight hundred ninety-five (3,038,895) redeemable class A1 shares, three million thirty-eight thousand eight hundred ninety-five (3,038,895) redeemable class A2 shares, three million thirty-eight thousand eight hundred ninety-five (3,038,895) redeemable class A3 shares, three million thirty-eight thousand eight hundred ninety-four (3,038,894) redeemable class A4 shares, three million thirty-eight thousand eight hundred ninety-four (3,038,894) redeemable class A5 shares, three million thirty-eight thousand eight hundred ninety-four (3,038,894) redeemable class A6 shares and three million thirty-eight thousand eight hundred ninety-four (3,038,894) redeemable class A7, each having a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares"), each of such New Shares being paid up by way of contribution in cash, together with a share premium in a total amount of five hundred fifty million forty-eight thousand seven hundred thirty US Dollars and thirty-four cents (USD 550,048,730.34).

Subscription and Payment

- Anvilux 1 S.à r.l., aforementioned, declares to subscribe to the ownership of 467,531 non redeemable ordinary shares, 467,531 redeemable class A1 shares, 467,531 redeemable class A2 shares, 467,531 redeemable class A3 shares, 467,530 redeemable class A4 shares, 467,530 redeemable class A5 shares, 467,530 redeemable class A6 shares and 467,530 class A7 shares, paid up by a contribution in cash as follows: an amount of USD 37,402.44 is allocated to the share capital of the Company and an amount of USD 95,100,959.24 is allocated to the share premium of the Company.

- Anvilux 2 S.à r.l., aforementioned, declares to subscribe to the ownership of 1,168,037 non redeemable ordinary shares, 1,168,037 redeemable class A1 shares, 1,168,037 redeemable class A2 shares, 1,168,037 redeemable class A3 shares, 1,168,037 redeemable class A4 shares, 1,168,037 redeemable class A5 shares, 1,168,037 redeemable class A6 shares and 1,168,037 class A7 shares, paid up by a contribution in cash as follows: an amount of USD 93,442.96 is allocated to the share capital of the Company and an amount of USD 237,596,261.64 is allocated to the share premium of the Company.

- Jasmine Venture Pte Ltd., a limited company, having its registered office at 168 Robinson Road #37-01, Capital Tower, Singapore 068912, declares to subscribe to the ownership of 451,646 non redeemable ordinary shares, 451,646 redeemable class A1 shares, 451,646 redeemable class A2 shares, 451,646 redeemable class A3 shares, 451,646 redeemable class A4 shares, 451,646 redeemable class A5 shares, 451,646 redeemable class A6 shares and 451,646 class A7 shares, paid up by a contribution in cash as follows: an amount of USD 36,131.68 is allocated to the share capital of the Company and an amount of USD 69,952,209.94 is allocated to the share premium of the Company.

- AlpInvest Partners Co-Investments 2009 C.V., a Dutch commanditaire vennootschap, having its registered office at Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, The Netherlands, declares to subscribe to the ownership of 322,281 non redeemable ordinary shares, 322,281 redeemable class A1 shares, 322,281 redeemable class A2 shares, 322,281 redeemable

class A3 shares, 322,281 redeemable class A4 shares, 322,281 redeemable class A5 shares, 322,281 redeemable class A6 shares and 322,281 class A7 shares, paid up by a contribution in cash as follows: an amount of USD 25,782.48 is allocated to the share capital of the Company and an amount of USD 49,915,898.38 is allocated to the share premium of the Company.

- AlInvest Partners Co-Investments 2010 II C.V., a Dutch commanditaire vennootschap, having its registered office at Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, The Netherlands, declares to subscribe to the ownership of 161,624 non redeemable ordinary shares, 161,624 redeemable class A1 shares, 161,624 redeemable class A2 shares, 161,624 redeemable class A3 shares, 161,624 redeemable class A4 shares, 161,624 redeemable class A5 shares, 161,624 redeemable class A6 shares and 161,624 class A7 shares, paid up by a contribution in cash as follows: an amount of USD 12,929.92 is allocated to the share capital of the Company and an amount of USD 25,032,897.99 is allocated to the share premium of the Company.

- Esta Investments Pte Ltd., having its registered office at 60B Orchard Road #06-18, Tower 2 The Atrium@Orchard, Singapore, declares to subscribe to the ownership of 451,646 non redeemable ordinary shares, 451,646 redeemable class A1 shares, 451,646 redeemable class A2 shares, 451,646 redeemable class A3 shares, 451,646 redeemable class A4 shares, 451,646 redeemable class A5 shares, 451,646 redeemable class A6 shares and 451,646 class A7 shares, paid up by a contribution in cash as follows: an amount of USD 36,131.68 is allocated to the share capital of the Company and an amount of USD 69,952,209.94 is allocated to the share premium of the Company.

- Anvil Capital Partners, L.P., having its registered office at 120 Kearny Street -25th Floor, San Francisco, California 94104, declares to subscribe to the ownership of 16,130 redeemable class A1 shares, 16,130 redeemable class A2 shares, 16,130 redeemable class A3 shares, 16,130 redeemable class A4 shares, 16,130 redeemable class A5 shares, 16,130 redeemable class A6 shares and 16,130 class A7 shares, paid up by a contribution in cash as follows: an amount of USD 1,290.40 is allocated to the share capital of the Company and an amount of USD 2,498,293.21 is allocated to the share premium of the Company.

Such contribution in cash is now at the disposal of the Company, proof of which has been produced to the undersigned notary.

Jasmine Ventures Pte Ltd., AlInvest Partners Co-Investments 2009 C.V., AlInvest Partners Co-Investments 2010 II C.V., Esta Investments Pte Ltd. and Anvil Capital Partners, L.P. are now referred to as the "New Shareholders".

Fourth resolution

As a consequence of and in order to reflect the above mentioned resolutions, the Shareholders and the New Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles, which shall now read as follows:

" **5.1.** The issued share capital of the Company is set at two hundred eighty-four thousand one hundred eleven US Dollars and fifty-six cents (USD 284,777.56).

5.1.1 three million five hundred fifty-one thousand three hundred eighty-two (3,551,382) non redeemable ordinary shares ("Ordinary Shares");

5.1.2 one hundred (100) unlimited shares or actions de commandité ("Unlimited Shares");

5.1.3 three million five hundred fifty-one thousand three hundred eighty-two (3,551,382) redeemable class A1 shares ("Class A1 Shares");

5.1.4 three million five hundred fifty-one thousand three hundred eighty-two (3,551,382) redeemable class A2 shares ("Class A2 Shares");

5.1.5 three million five hundred fifty-one thousand three hundred eighty-two (3,551,382) redeemable class A3 shares ("Class A3 Shares");

5.1.6 three million five hundred fifty-one thousand three hundred eighty-two (3,551,382) redeemable class A4 shares ("Class A4 Shares");

5.1.7 three million five hundred fifty-one thousand three hundred eighty-two (3,551,382) redeemable class A5 shares ("Class A5 Shares");

5.1.8 three million five hundred fifty-one thousand three hundred eighty-two (3,551,382) redeemable class A6 shares ("Class A6Shares"); and

5.1.9 three million five hundred fifty-one thousand three hundred eighty-two (3,551,382) redeemable class A7shares ("Class A7Shares");

with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) per share, all of which are fully paid up (hereafter referred to as the "Shares")."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand eight hundred Euros (EUR 6,800.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

WHEREOF the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant le soussigné, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Anvilux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant un capital social de USD 30.000,-, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.397;

Anvilux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant un capital social de USD 30.000,-, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.429;

Ancelux S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant un capital social de USD 16.500,-, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, non encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

ici représentées par Madame Alexia UHL, employée privée, résidant à Luxembourg en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, sont les actionnaires (les "Actionnaires") de Ancelux Topco S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, non encore immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société") et constituée en vertu d'un acte rédigé par le notaire instrumentant en date du 7 décembre 2012, dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'ordre du jour est le suivant (les termes en majuscules utilisés mais non définis ci-après auront le sens qui leur est attribué dans les Statuts):

Ordre du jour

1. Décision de convertir la valeur nominale des actions de la Société d'un US Dollar (USD 1,-) à un centime de US Dollar (USD 0,01) afin que l'action de commandité existante soit convertie en cent (100) actions de commandité et les quarante mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (40.999) actions de commanditaire existantes soient converties en quatre millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent (4.099.900) actions de commanditaire.

2. Décision de convertir les quatre millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent (4.099.900) actions de commanditaire de la Société en actions alphabétique rachetables et en actions ordinaires non rachetables, qui seront divisées comme suit:

- cinq cent douze mille quatre cent quatre vingt-sept (512.487) actions ordinaires non rachetables,
- cinq cent douze mille quatre cent quatre vingt-sept (512.487) actions A1 rachetables,
- cinq cent douze mille quatre cent quatre vingt-sept (512.487) actions A2 rachetables,
- cinq cent douze mille quatre cent quatre vingt-sept (512.487) actions A3 rachetables,
- cinq cent douze mille quatre cent quatre vingt-huit (512.488) actions A4 rachetables,
- cinq cent douze mille quatre cent quatre vingt-huit (512.488) actions A5 rachetables,
- cinq cent douze mille quatre cent quatre vingt-huit (512.488) actions A6 rachetables, et
- cinq cent douze mille quatre cent quatre vingt-huit (512.488) actions A7 rachetables.

3. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quarante trois mille cent onze US Dollars et cinquante-six centimes (USD 243.111,56) afin de le porter de son montant actuel de quarante et un mille US Dollars (USD 41.000,-) à deux cent quatre-vingt-quatre mille cent onze US Dollars et cinquante-six centimes US Dollars (USD 284.111,56), par l'émission de trois millions trente-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze (3.038.895) actions ordinaires non rachetables, trois millions trente-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze (3.038.895) actions A1 racheta-

bles, trois millions trente-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze (3.038.895) actions A2 rachetables, trois millions trente-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze (3.038.895) actions A3 rachetables, trois millions trente-huit mille huit cent quatre-vingt-quatorze (3.038.894) actions A4 rachetables, trois millions trente-huit mille huit cent quatre-vingt-quatorze (3.038.894) actions A5 rachetables, trois millions trente-huit mille huit cent quatre-vingt-quatorze (3.038.894) actions A6 rachetables et trois millions trente-huit mille huit cent quatre-vingt-quatorze (3.038.894) actions A7 rachetables, ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollar (USD 0,01) chacune et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts (les "Nouvelles Actions"), chacune de ces Nouvelles étant payées par voie d'apport en numéraire, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de cinq cent cinquante millions quarante-huit mille sept cent trente US Dollars et trente-quatre centimes (USD 550.048.730,34).

4. Modification de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les résolutions mentionnées ci-dessus.

Après délibération, les Actionnaires ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident de convertir la valeur nominale des actions de la Société d'un US Dollar (USD 1,-) à un centime de US Dollar (USD 0,01) afin que l'action de commandité existante soit convertie en cent (100) actions de commandité et les quarante mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (40.999) actions de commanditaire existantes soient converties en quatre millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent (4.099.900) actions de commanditaire.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de convertir les quatre millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent (4.099.900) actions de commanditaire de la Société en actions alphabétique rachetables A1 jusqu'à A7 et en actions ordinaires non rachetables, qui seront divisées comme suit:

- cinq cent douze mille quatre cent quatre vingt-sept (512.487) actions ordinaires non rachetables,
- cinq cent douze mille quatre cent quatre vingt-sept (512.487) actions A1 rachetables,
- cinq cent douze mille quatre cent quatre vingt-sept (512.487) actions A2 rachetables,
- cinq cent douze mille quatre cent quatre vingt-sept (512.487) actions A3 rachetables,
- cinq cent douze mille quatre cent quatre vingt-huit (512.488) actions A4 rachetables,
- cinq cent douze mille quatre cent quatre vingt-huit (512.488) actions A5 rachetables,
- cinq cent douze mille quatre cent quatre vingt-huit (512.488) actions A6 rachetables, et
- cinq cent douze mille quatre cent quatre vingt-huit (512.488) actions A7 rachetables.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quarante trois mille cent onze US Dollars et cinquante-six centimes (USD 243.111,56) afin de le porter de son montant actuel de quarante et un mille US Dollars (USD 41.000,-) à deux cent quatre-vingt-quatre mille cent onze US Dollars et cinquante-six centimes US Dollars (USD 284.111,56), par l'émission de trois millions trente-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze (3.038.895) actions ordinaires non rachetables, trois millions trente-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze (3.038.895) actions A1 rachetables, trois millions trente-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze (3.038.895) actions A2 rachetables, trois millions trente-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze (3.038.895) actions A3 rachetables, trois millions trente-huit mille huit cent quatre-vingt-quatorze (3.038.894) actions A4 rachetables, trois millions trente-huit mille huit cent quatre-vingt-quatorze (3.038.894) actions A5 rachetables, trois millions trente-huit mille huit cent quatre-vingt-quatorze (3.038.894) actions A6 rachetables et trois millions trente-huit mille huit cent quatre-vingt-quatorze (3.038.894) actions A7 rachetables, ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollar (USD 0,01) chacune et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts (les "Nouvelles Actions"), chacune de ces Nouvelles étant payées par voie d'apport en numéraire, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de cinq cent cinquante millions quarante-huit mille sept cent trente US Dollars et trente-quatre centimes (USD 550.048.730,34).

Souscription et paiement

- Anvilux 1, susmentionnée, déclare souscrire à 467.531 actions ordinaires non rachetables, 467.531 actions A1 rachetables, 467.531 actions A2 rachetables, 467.531 actions A3 rachetables, 467.530 actions A4 rachetables, 467.530 actions A5 rachetables, 467.530 actions A6 rachetables et 467.530 actions A7 rachetables, payés par un apport en numéraire comme suit: un montant de USD 37.402,44 est alloué au capital social de la Société et un montant de USD 95.100.959,24 est alloué à la prime d'émission de la Société.

- Anvilux 2, susmentionnée, déclare souscrire à 1.168.037 actions ordinaires non rachetables, 1.168.037 actions A1 rachetables, 1.168.037 actions A2 rachetables, 1.168.037 actions A3 rachetables, 1.168.037 actions A4 rachetables, 1.168.037 actions A5 rachetables, 1.168.037 actions A6 rachetables et 1.168.037 actions A7 rachetables, payés par un apport en numéraire comme suit: un montant de USD 93.442,96 est alloué au capital social de la Société et un montant de USD 237.596.261,64 est alloué à la prime d'émission de la Société.

- Jasmine Venture Pte Ltd., une limited company, ayant son siège social à 168 Robinson Road #37-01, Capital Tower, Singapore 068912, déclare souscrire à 451.646 actions ordinaires non rachetables, 451.646 actions A1 rachetables,

451.646 actions A2 rachetables, 451.646 actions A3 rachetables, 451.646 actions A4 rachetables, 451.646 actions A5 rachetables, 451.646 actions A6 rachetables et 451.646 actions A7 rachetables, payés par un apport en numéraire comme suit: un montant de USD 36.131,68 est alloué au capital social de la Société et un montant de USD 69.952.209,94 est alloué à la prime d'émission de la Société.

- AlInvest Partners Co-Investments 2009 C.V., une commanditaire vennootschap, ayant son siège social à Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, Pays-Bas, déclare souscrire à 322.281 actions ordinaires non rachetables, 322.281 actions A1 rachetables, 322.281 actions A2 rachetables, 322.281 actions A3 rachetables, 322.281 actions A4 rachetables, 322.281 actions A5 rachetables, 322.281 actions A6 rachetables et 322.281 actions A7 rachetables, payés par un apport en numéraire comme suit: un montant de USD 25.782,48 est alloué au capital social de la Société et un montant de USD 49.915.898,38 est alloué à la prime d'émission de la Société.

- AlInvest Partners Co-Investments 2010 II C.V., une commanditaire vennootschap, ayant son siège social à Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, Pays-Bas, déclare souscrire à 161.624 actions ordinaires non rachetables, 161.624 actions A1 rachetables, 161.624 actions A2 rachetables, 161.624 actions A3 rachetables, 161.624 actions A4 rachetables, 161.624 actions A5 rachetables, 161.624 actions A6 rachetables et 161.624 actions A7 rachetables, payés par un apport en numéraire comme suit: un montant de USD 12.929,92 est alloué au capital social de la Société et un montant de USD 25.032.897,99 est alloué à la prime d'émission de la Société.

- Esta Investments Pte Ltd., ayant son siège social à 60B Orchard Road #06-18, Tower 2 The Atrium@Orchard, Singapore déclare souscrire à 451.646 actions ordinaires non rachetables, 451.646 actions A1 rachetables, 451.646 actions A2 rachetables, 451.646 actions A3 rachetables, 451.646 actions A4 rachetables, 451.646 actions A5 rachetables, 451.646 actions A6 rachetables et 451.646 actions A7 rachetables, payés par un apport en numéraire comme suit: un montant de USD 36.131,68 est alloué au capital social de la Société et un montant de USD 69.952.209,94 est alloué à la prime d'émission de la Société.

- Anvil Capital Partners, L.P., une limited partnership, ayant son siège social à 120 Kearny Street - 25th Floor, San Francisco, California 94104, déclare souscrire à 16.130 actions ordinaires non rachetables, 16.130 actions A1 rachetables, 16.130 actions A2 rachetables, 16.130 actions A3 rachetables, 16.130 actions A4 rachetables, 16.130 actions A5 rachetables, 16.130 actions A6 rachetables et 16.130 actions A7 rachetables, payés par un apport en numéraire comme suit: un montant de USD 1.290,40 est alloué au capital social de la Société et un montant de USD 2.498.293,21 est alloué à la prime d'émission de la Société.

Cet apport en numéraire est maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire soussigné.

Jasmine Ventures Pte Ltd., AlInvest Partners Co-Investments 2009 C.V., AlInvest Partners Co-Investments 2010 II C.V., Esta Investments Pte Ltd. et Anvil Capital Partners, L.P. sont ci-après dénommés les "Nouveaux Actionnaires".

Quatrième résolution

Par conséquent et afin de refléter les résolutions mentionnées ci-dessus, les Actionnaires et les Nouveaux Actionnaires décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui sera désormais rédigé comme suite:

" **5.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt-quatre mille cent onze US Dollars et cinquante-six centimes US Dollars (USD 284.777,56) représenté par:

5.1.1 trois millions cinq cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt-deux (3.557.382) actions ordinaires non rachetables ("Actions Ordinaires");

5.1.2 cent (700) actions de commandité ("Actions de Commandité");

5.1.3 trois millions cinq cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt-deux (3.557.382) actions A7 rachetables ("Actions A1");

5.1.4 trois millions cinq cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt-deux (3.557.382) actions A2 rachetables ("Actions A2");

5.1.5 trois millions cinq cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt-deux (3.557.382) actions A3 rachetables ("Actions A3");

5.1.6 trois millions cinq cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt-deux (3.557.382) actions A4 rachetables ("Actions A4");

5.1.7 trois millions cinq cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt-deux (3.557.382) actions A5 rachetables ("Actions A5");

5.1.8 trois millions cinq cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt-deux (3.557.382) actions A6 rachetables ("Actions A6"); et

5.1.9 trois millions cinq cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt-deux (3.557.382) actions A7 rachetables ("Actions A7").

ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollar (USD 0,07) chacune, toutes entièrement libérées (ci-après désignées les "Actions")."

40396

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six mille huit cents euros (EUR 6.800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant plus la parole l'Assemblée est ajournée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. AC/2012/63360. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013024385/352.

(130030214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Atrio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.442.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013028893/14.

(130035084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Miriam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.144.

L'an deux mille treize, le trois janvier.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société «Miriam S.A.», établie et ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains en date du 7 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2494 du 18 novembre 2010, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 156.144.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Roland CIMOLINO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Salah BOUCHAKOUR, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Roland CIMOLINO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose d'abord que:

I. - La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

1) Conversion de la devise du capital social de la Société de l'euro au dollar américain.

2) Augmentation du capital social d'un montant de million quatre cent cinquante-six mille trois cent onze dollars américains (USD 1.456.311,-) sans la création de nouvelles actions.

Souscription et Paiement.

3) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

4) Divers.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III. - L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de la Société de l'euro au dollar américain avec effet à ce jour basé sur le taux de change à la date du 20 septembre 2012 (i.e. EUR 1,- = USD 1,29703 USD). L'Assemblée valide le montant actuel du capital converti arrondi à la somme de quarante mille deux cent huit dollars américains (USD 40.208,-).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de un million quatre cent cinquante-six mille trois cent onze dollars américains (USD 1.456.311,-) pour le porter de son montant actuel de quarante mille deux cent huit dollars américains (USD 40.208,-) au montant de un million quatre cent quatre-vingt seize mille cinq cent dix-neuf dollars américains (USD 1.496.519,-) sans procéder à l'émission de nouvelles actions. Il résulte des statuts que les actions sont sans valeur nominale.

Est intervenue aux présentes:

La société REALTY CORPORATION Limited, société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de Gibraltar et ayant son siège social à 5, Secretary's Lane Gibraltar, ici représentée par Salah BOUCHAKOUR, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

qui déclare procéder à l'augmentation du capital au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de un million quatre cent cinquante-six mille trois cent onze dollars américains (USD 1.456.311,-).

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La réalité de cet apport a été justifiée au notaire instrumentant et l'assemblée déclare à l'unanimité accepter la libération intégrale de cet apport.

Le montant de un million quatre cent cinquante-six mille trois cent onze dollars américains (USD 1.456.311,-) est dès lors à la disposition de la Société.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à un million quatre cent quatre-vingt seize mille cinq cent dix-neuf dollars américains (USD 1.496.519,-), représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale, disposant d'une voix aux assemblées générales.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de convertir les actions existantes, lesquelles sont nominatives, en actions au porteur et le conseil d'administration est par la présente entièrement autorisé pour imprimer et signer les actions.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Pour les besoins de l'enregistrement, l'Assemblée déclare que le montant de un million quatre cent cinquante-six mille trois cent onze dollars américains (USD 1.456.311,-) est évalué à la somme de un million cent deux mille deux cent quatre-vingt dix-sept euros et trente-quatre cents (EUR 1.102.297,34).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: CIMOLINO, BOUCHAKOUR, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 10 janvier 2013. Relation: LAC/2013/1331. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013024728/80.

(130030069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Pinna Nobilis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.625.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille douze, le trente et un décembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de "PINNA NOBILIS S.A.", établie et ayant son siège à L-244 Luxembourg, 30, boulevard Royal, constituée suivant acte du notaire Paul BETTINGEN de Niederanven en date du 12 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1076 du 30 avril 2008, modifiée une dernière fois suivant acte du notaire Paul BETTINGEN de Niederanven du 2 décembre 2010, publié au dit Mémorial, Numéro 290 du 11 février 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 137.625,

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Luxembourg du 14 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, et le liquidateur a fait son rapport à l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 28 décembre 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mirko LA ROCCA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 30, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Marie PEZZO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 30, boulevard Royal,

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Mirko LA ROCCA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 30, boulevard Royal,

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation;
2. Décharge du liquidateur et du commissaire à la liquidation;
3. Clôture de la liquidation;
4. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du jour de la clôture de la liquidation.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

Le bureau constate que toutes les actions de la société étant nominatives, tous les actionnaires de la société ont été régulièrement convoqués par lettres recommandées.

III.- L'Assemblée, réunissant la majorité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 20 décembre 2012, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire vérificateur à la liquidation, Madame Francesca DOCCHIO, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diderich.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour et entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve d'abord les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à Monsieur Sergio VANDI, employé privé, demeurant à Luxembourg, 32, rue de Cicignon, de sa gestion de liquidateur de la société.

L'assemblée donne ensuite décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée prononce finalement la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme PINNA NOBILIS S.A. a cessé d'exister à partir de ce jour et décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans au siège social de la société.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: LA ROCCA, PEZZO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2013. Relation: LAC/2013/744. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013024824/63.

(130029735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Artem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.844.

L'an deux mille treize, le six février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Artem S.A.", ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.844, constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 20 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 161 du 24 janvier 2006,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 2 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1601 du 23 août 2006,

ayant un capital de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Miloud AKDIME, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jamal AKDIME, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Echange des cent (100) actions existantes ayant une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune par trois cent dix (310) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cents euros (100,-EUR) chacune.

2. - Augmentation de capital à concurrence d'un montant de deux cent soixante-neuf mille euros (269.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à trois cent mille euros (300.000,- EUR) par la création et l'émission de deux mille six cent quatre-vingt-dix) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, par incorporation de résultats reportés.

3. - Refonte complète des statuts afin de les adapter aux dispositions légales en vigueur.

4. - Nominations statutaires

5. - Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'échanger les cent (100) actions existantes ayant une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, par trois cent dix (310) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cents euros (100,- EUR) chacune.

Chaque action existante donnera droit à trois virgule dix (3,10) actions nouvelles.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux cent soixante-neuf mille euros (269.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à trois cent mille euros (300.000,- EUR) par la création et l'émission de deux mille six cent quatre-vingt-dix (2.690) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, par incorporation de résultats reportés.

La preuve d'existence des résultats reportés a été donnée moyennant certificat émis par le conseil d'administration de la société, dont une copie restera annexée aux présentes, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de les adapter aux dispositions légales en vigueur, lesquelles auront la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. - Forme et Dénomination. Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de ARTEM S.A. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siègesocial. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège sociale, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

La Société sera dissoute à tout moment moyennant résolution de l'assemblée générale des associés passée aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts, tel que prescrit à l'Article 21, ci-après.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que la détention, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques quelconques.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes quel qu'elles (en ce compris notamment par voie d'émission d'obligations - convertibles ou autres). La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe auquel la Société appartient. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés du groupe

auquel la Société appartient. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur l'ensemble ou une partie de ses actifs. La Société pourra détenir des participations dans des associations.

La Société peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trois cent mille euros (300.000,- EUR) représenté par trois mille (3.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

La cession des actions au porteur s'opère par la seule tradition des titres.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société. Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée ("Assemblée Générale") représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le 30 mai à 10 heures 30 minutes. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour précédent.

L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations et Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Art. 10. Administration. Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") ou par un Conseil de deux (2) administrateurs qui n'a(ont) pas besoin d'être un(des) associé(s) de la Société. Lorsque la Loi l'exige, la Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) pour un terme de six ans et seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51 bis de la Loi.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs et leur rémunération. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunions du Conseil. Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire.

Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place à condition qu'un membre donné du Conseil ne puisse pas représenter plus d'un de ses collègues et qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Le présent Article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou le secrétaire, et les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou deux membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer toute personne aux fonctions de délégué à la gestion journalière, lequel pourra mais ne devra pas être actionnaire ou membre du Conseil, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature de l'administrateur délégué (ii) la signature d'un administrateur et de l'administrateur délégué (iii) la signature de l'administrateur unique, (iv) toute personne à laquelle un tel pouvoir a été conféré par le Conseil d'administration.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Si la Société a un Administrateur Unique, les transactions conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période de six ans et sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des acomptes sur dividendes sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.»

Quatrième résolution

L'assemblée constate que le mandat du commissaire aux comptes est venu à échéance en 2012 et nomme comme nouveau Commissaire aux comptes:

Auxiliaire des P.M.E., société anonyme, existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 30.718.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2018.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs, savoir:

- Monsieur Jamal AKDIME, administrateur de sociétés, né à Casablanca (M), le 30 mars 1960, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare,

- Monsieur David AKDIME, gérant de sociétés, né à Algrange (F), le 31 août 1984, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare, et

- Madame Marine AKDIME, administrateur de sociétés, née à Algrange (F), le 16 juillet 1986, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2018.

Réunion du conseil d'administration

Tous les membres du Conseil d'administration présents et représentés, se sont réunis et ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Monsieur Jamal AKDIME, administrateur de sociétés, né à Casablanca, le 30 mars 1960, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare, est nommé Président du Conseil d'administration et Administrateur délégué de la Société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2018.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.650,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Miloud AKDIME, Jamal AKDIME, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 février 2013. Relation GRE/2013/704. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013024413/315.

(130029463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Hermitage Capital S.A. - SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 167.953.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 7 décembre 2012 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction d'administrateur de catégorie A de la Société:

- Monsieur José Pedro Carvalho Reis Soeiro, né le 14 décembre 1969 à Viseu, Portugal, ayant son adresse professionnelle à Rua Manuel Almeida E Vasconcelos, N° 60, Bairro Azul Luanda, Angola.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et jusqu'au 23 mars 2018, en qualité d'administrateur de catégorie A de la Société:

- Monsieur Paulo Manuel de Conceição Marques, né le 15 avril 1966 à Lisbonne, Portugal, ayant son adresse professionnelle à Rua Henrique De Carvalho, N° 27, Luanda, Angola.

Depuis lors, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Paulo Manuel de Conceição Marques, prénommé.

- Monsieur Tiago Alberto Frois Simaria da Silva, né le 21 janvier 1980 à Lisbonne, Portugal, résidant au 17, Rua da Samba, Condomínio, Morro Bento lote 17, Luanda, Angola.

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur José Luis Monteiro Correia, né le 4 octobre 1971 à Palmeira Braga, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 février 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Signature

Référence de publication: 2013028468/30.

(130034718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

ONEX TWG Holdings II Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.324.350,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 124.202.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ONEX TWG Holdings II Limited, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 7,905,400 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 124.202, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on November 30, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated April 17, 2007, number 628,.

There appeared:

- Onex American Holdings Subco LLC, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under the file number 3829004; and

- TWG Executive Investco LLC, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware having its registered office at 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under the file number 4230787;

Here both represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney.

The said powers of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 158,108 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which Onex American Holdings Subco LLC and TWG Executive Investco LLC have been duly informed.

Agenda

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 1,581,050 so as to reduce it from USD 7,905,400 to USD 6,324,350;

2. Approval of the Available Amount determined by the managers of the Company;

3. Redemption and cancellation of the 31,621 shares with a nominal value of USD 50 each constituting the Company's Class F Shares in accordance with article 10 of the articles of association of the Company;

4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the decrease of the share capital of the Company;

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been unanimously taken:

First resolution

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of USD 1,581,050 (one million five hundred eighty-one thousand and fifty US Dollars) so as to reduce it from its current amount of USD 7,905,400 (seven million nine hundred and five thousand four hundred US Dollars) to USD 6,324,350 (six million three hundred and twenty-four thousand three hundred and fifty US Dollars) by the redemption of a whole class of shares of the Company in accordance with article 10 of its articles of association.

Second resolution

It is resolved to approve the Available Amount (as defined under article 10 of the articles of association of the Company) as determined by the board of managers of an amount of USD 55,633,288 (fifty-five million six hundred and thirty-three thousand two hundred and eighty-eight US Dollars).

Third resolution

All the conditions of article 10 of the articles of association of the Company being met, it is resolved to redeem all the 31,621 (thirty-one thousand six hundred and twenty-one) Class F Shares with a nominal value of USD 50 (fifty US Dollars) each and to reimburse Onex American Holdings Subco LLC and TWG Executive Investco LLC proportionally to their respective shareholdings in the Class F Shares, followed by the cancellation of all the 31,621 (thirty-one thousand six hundred and twenty-one) Class F Shares.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 6,324,350 (six million three hundred and twenty-four thousand three hundred and fifty US Dollars). It is divided into four classes of shares consisting of:

- 31,621 class G shares (the "Class G Shares");
- 31,621 class H shares (the "Class H Shares");
- 31,621 class I shares (the "Class I Shares"); and
- 31,624 class J shares (the "Class J Shares").

All these 126,487 shares have a nominal value of USD 50 (fifty US Dollars) each, and are fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital decrease, have been estimated at about EUR 1,500.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt-et-unième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société ONEX TWG Holdings II Limited, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 7.905.400 USD et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.202, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 30 novembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 avril 2007, numéro 628.

Ont comparu:

- Onex American Holdings Subco LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du «Delaware Secretary of State, Division of Corporations» sous le numéro de dossier 3829004; et

- TWG Executive Investco LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du «Delaware Secretary of State, Division of Corporations» sous le numéro de dossier 4230787;

Ici toutes deux représentées par M. Régis Galiotto demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Les 158.108 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont Onex American Holdings Subco LLC et TWG Executive Investco LLC ont été préalablement informées.

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de 1.581.050 USD afin de le réduire de 7.905.400 USD à 6.324.350 USD;

2. Approbation du Montant Disponible déterminé par les gérants de la Société;

3. Rachat et annulation de 31.621 parts sociales avec une valeur nominale de 50 USD chacune composant les Parts Sociales de Classe F de la Société conformément à l'article 10 des statuts de la Société;

4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter la réduction du capital social de la Société;

5. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par les associés, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 1.581.050 USD (un million cinq cent quatre-vingt-un mille cinquante dollars américains) afin de le réduire de son montant actuel de 7.905.400 USD (sept millions neuf cent cinq mille quatre cents dollars américains) à 6.324.350 USD (six millions trois cent vingt-quatre mille trois cent cinquante dollars américains) par le rachat de la totalité d'une classe de parts de la Société conformément à l'article 10 de ses statuts.

Seconde résolution

Il est décidé d'approuver le Montant Disponible (comme défini à l'article 10 des statuts de la Société) tel que déterminé par les gérants à un montant de 55.633.288 USD (cinquante-cinq millions six cent trente-trois mille deux cent quatre-vingt-huit dollars américains).

Troisième résolution

L'ensemble des conditions de l'article 10 des statuts de la Société étant rempli, il est décidé de racheter l'ensemble des 31.621 (trente et un mille six cent vingt et une) Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale de 50 USD (cinquante dollars américains) chacune et de rembourser Onex American Holdings Subco LLC et TWG Executive Investco LLC proportionnellement à leur détention respective en Parts Sociales de Classe F, suivi de l'annulation de toutes les 31.621 (trente et un mille six cent vingt et une) Parts Sociales de Classe F.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il soit lu comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 6.324.350 USD (six millions trois cent vingt-quatre mille trois cent cinquante dollars américains). Il est divisé en quatre classes de parts sociales ainsi composées:

- 31.621 parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- 31.621 parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»); et
- 31.621 parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»);
- 31.624 parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»).

Toutes ces 126.487 parts sociales ont une valeur nominale de 50 USD (cinquante dollars américains) chacune, et sont entièrement libérées.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la réduction de son capital, s'élève à environ EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63314. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013024785/158.

(130029508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Plan B Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.769.

DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg ("le Mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Rolando POLLI, homme d'affaires, demeurant à CH-6900 Lugano, 7, Via Cassarinetta (Suisse) ("le Mandant"),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- la société PLAN B VENTURES S.A., ci-après désignée «la Société», a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1329 du 2 juillet 2007

- la Société a établi son siège à l'adresse 412F, route d'Esch à Luxembourg et est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 127.769;

- le capital social de la Société est de EUR 500.000 (cinq cent mille Euros), représenté par mille cinq cents (1.500) actions sans désignation de valeur nominale;

- le Mandant est propriétaire de la totalité des actions de la société PLAN B VENTURES S.A. précitée et, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare expressément procéder à la dissolution de ladite Société avec effet au jour de la présente assemblée;

- le Mandant assume le rôle de liquidateur de la Société;

- le Mandant a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- le Mandant agissant tant en sa qualité de liquidateur qu'en qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou connu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

- le Mandant donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société et au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société pour leurs mandats à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date du présent acte;

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à compter du présent acte au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

- il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs de la Société.

Dont acte, passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné, connu du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 janvier 2013. Relation GRE/2013/119. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013028015/47.

(130034339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Spadina Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.088.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve.

On the twentieth day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The private limited liability company "Ontario Teachers' Pension Plan Board", having its registered office at 5650, Yonge Street, M2M 4H5, Toronto, Canada and registered with the Ontario Ministry of Government Services Companies and Personal Property Security Branch under number 000950645,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1 That the private limited company (société à responsabilité limitée) "Spadina Finance Luxembourg S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 115088, was incorporated by a deed received by the Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on March 3, 2006, published in the Mémorial C number 747 of April 12, 2006, and whose articles of association have been amended for the last time by a deed received by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on July 20, 2011, published in the Mémorial C number 2697 of November 7, 2011 (the "Company").

2) That the Company's capital is fixed at twelve thousand and five hundred Great-Britain Pounds (GBP 12,500.-), represented by five hundred (500) classe A ordinary shares in registered form, with a par value of twenty-five Great-Britain Pounds (GBP 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.

10) That all the shares of the dissolved Company have been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

The amount of the share capital is valued at EUR 15,313.37.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille douze.

Le vingt décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "Ontario Teachers' Pension Plan Board", ayant son siège social au 5650, Yonge Street, M2M 4HP5 Toronto, Canada et immatriculée au ministère des affaires et de la consommation de l'Ontario sous le numéro 000950645,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, domicilié professionnellement à L-6130 Luxembourg, 3, route de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "Spadina Finance Luxembourg S.à.r.l." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 115088, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 3 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 747 du 12 avril 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 juillet 2011, publié au Mémorial C numéro 2697 du 7 novembre 2011 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires de classe A sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

Le montant du capital social est évalué à EUR 15.313,37.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 janvier 2013. Relation GRE/2013/22. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013026765/109.

(130032538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Fondation Kim Kirchen, Fondation.

Siège social: L-2443 Senningerbeg, 56, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg G 214.

RECETTES PREVUES POUR 2013

Subside Commune Niederanven	238,00
Dons divers	56 000,00
Don - Union cycliste Rodange a.s.l.	1 000,00
Don - Sapeus Pompiers Schieren	750,00
	<u>57 988,00</u>

DEPENSES PREVUES POUR 2013

Soutien Projet Sauerwiss - Oikos	27 500,00
Honoraires comptables	650,00
Vélo thérapeutique - Tricycle	4 000,00
Weekend collaboration SNJ	5 000,00
Autres soutiens	<u>20 000,00</u>
	57 150,00

Annexe aux comptes annuels de l'exercice 2012

Généralités. La Fondation Kim Kirchen a été constituée le 10 mai 2011 par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, et a pour objet d'aider, sous toutes les formes, les enfants atteints par des maladies graves, les enfants placés dans des foyers et des enfants handicapés.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre, par exception, le premier exercice couvre la période du 10 mai 2011 au 31 décembre 2011.

Son siège est établi à Senningerberg, 56 rue des Romains. La fondation a été créée pour une durée illimitée et est gérée par un conseil d'administration de sept membres.

Par ailleurs, la fondation Kim Kirchen est agréée au relevé des organismes pouvant recevoir des dons fiscalement déductibles dans le chef des donateurs dans les limites des articles 109 et 112 LIR.

Présentation des états financiers. Les états financiers ont été préparés en application des principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La Fondation tient sa comptabilité en euros (EUR); les comptes annuels sont exprimés dans cette devise. Les transactions effectuées dans une devise autre que l'EUR sont converties en EUR au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs, autres que les actifs immobilisés, et passifs en devises sont convertis en euros (EUR) aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes réalisés ainsi que les pertes non-réalisées calculés au moment de la conversion sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes.

Fonds propres. Le fondateur, en l'occurrence M. Kim Kirchen, a fait un apport de 21 471 € lors de la constitution de la Fondation.

Autres charges externes. Le poste charges externes comprend essentiellement les honoraires liés à la constitution de la Fondation.

Conseil d'administration. Les membres de l'organe de gestion sont les suivants:

- Monsieur Kim Kirchen - président
- Monsieur Petz Lahure - vice-président
- Monsieur Lucien Rischard - secrétaire général
- Monsieur Fränz Frisch - secrétaire général adjoint
- Madame Martine Funck - trésorière
- Monsieur Bob Frisch - trésorier adjoint
- Monsieur Mike Schmit - administrateur

Rapport de gestion au 31 décembre 2012

La vocation primaire de la Fondation Kim Kirchen (ci-après "Fondation") est la collecte de fonds, ce qui se reflète dans les chiffres respectifs.

Grâce à ces fonds, la Fondation peut suivre son objectif principal, à savoir, l'aide, sous toutes les formes que ce soit, aux enfants atteints par des maladies graves, aux enfants placés dans des foyers et aux enfants handicapés.

La fondation a débuté son activité en mai 2011.

Pour l'année 2012, la collecte de dons et subsides se chiffre à 73 082.96 €.

Ainsi, la Fondation a pu soutenir en 2012 divers projets, en l'occurrence:

- Rahna ASBL - Mupp Fost fir de Loris
- Alpaps ASBL - Soutien Cathia, Laurent et Guy
- Soutien Amicale des Parents d'élèves du Centre de Logopédie (APEC)

Pour l'exercice 2013, des aides considérables sont prévues pour soutenir le développement des projets:

- Vélos thérapeutiques - Tricycle
- «OIKOS» Sauerwiss
- Weekend collaboration SNJ
- Divers autres soutiens

La Fondation conclut l'année 2012 avec un bénéfice de 41 451.28 €. Ce bénéfice est reporté à nouveau. Luxembourg, le 7 février 2013.

Signature.

Bilan

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

ACTIF

		Exercice concerné		Exercice précédent	
Frais d'établissement	107	0,00	106	0,00	
Actif immobilisé	109	0,00	110	0,00	
I. Immobilisations incorporelles	111		112		
II. Immobilisations corporelles	125		126		
III. Immobilisations financières	135		136		
Actif circulant	151	68 089,77	152	27 429,43	
I. Stocks et travaux en cours	153		154		
II. Créances	163		164		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	203	1 455,00	204		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	205		206		

III. Valeurs mobilières	189		190	
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	197	66 634,77	198	27 429,43
Comptes de régularisation	199	0,00	200	0,00
TOTAL DU BILAN (ACTIF)	201	68 089,77	202	27 429,43
PASSIF				
A. Fonds propres	301	68 089,77	302	26 638,49
I. Apports des Fondateurs	303	21 471,00	304	21 471,00
II, Primes d'émissions et primes assimilées	305		306	
III. Réserves de réévaluation	307		308	
IV. Réserves	309		310	
V. Résultats reportés	319	5 167,49	320	
VI. Résultat de l'exercice	321	41 451,28	322	5 167,49
VII. Fonds de réserve pour missions sociales	323		324	
VIII. Subventions d'investissement en capital	325		326	
B. Dettes subordonnées	329	0,00	330	0,00
C. Provisions	331	0,00	332	0,00
D. Dettes non subordonnées	339	0,00	340	790,94
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	407		408	790,94
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	409		410	
E. Comptes de régularisation	403	0,00	404	0,00
TOTAL DU BILAN (PASSIF)	405	68 089,77	406	27 429,43

Signature.

Référence de publication: 2013027135/106.

(130033285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Baring Russia Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 57.763.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de Baring Russia Fund (la «Société») tenue le 26 février 2013 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a réélu Messieurs Benoit du Mesnil du Buisson (demeurant en France), Robert Koehler (demeurant en Allemagne), Arthur Hartman (demeurant aux Etats-Unis d'Amérique), Ian Pascal (demeurant au Royaume-Uni) et Shane Ross (demeurant en Irlande) dans leur fonction d'administrateurs de la Société pour une période de deux ans se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée a pris acte de la démission de Monsieur John Maitland (demeurant au Royaume-Uni) avec effet au 27 mai 2011. Il a également été noté que le Conseil d'Administration a nommé Madame Ines Haag (demeurant en Allemagne) comme administrateur de la Société en remplacement de Monsieur John Maitland. Madame Ines Haag a terminé le mandat de Monsieur John Maitland.

2. L'Assemblée a donc élu Madame Ines Haag (demeurant en Allemagne) dans sa qualité d'administrateur de la Société pour une période de deux ans se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2015.

3. PricewaterhouseCoopers Société Coopérative a été réélu dans sa fonction de Réviseur d'Entreprises de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte de BARING RUSSIA FUND

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2013028904/25.

(130035204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Youelle S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 61.623.

En date du 25 Janvier 2013, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante: Organe: Conseil d'Administration

- Démission: Seen Albert

Fonction: Administrateur, Administrateur-Délégué

- Nomination: Schreuders, Bastiaan, Lodewijk Melchior,

Fonction: Administrateur, Administrateur -Délégué

Mandat: Du 25/01/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

- Confirmation:

Raymonde Gokke

Fonction: Administrateur

Mandat: Du 25/01/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Gerhard Nellinger

Fonction: Commissaire aux comptes

Mandat: Du 25 /01/2013 jusqu'à l'assemblée générale de 2019.

Adresse: 70, Grand Rue, L-1660 Luxembourg

- Ancienne dénomination: Suxeskey S.A.

- Nouvelle dénomination: Andreas Capital Suxeskey S.A. (Effectif depuis le 27/12/2012)

Fonction: Administrateur, Administrateur -Délégué

Mandat: Du 25/01/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Larochette, le 28 Janvier 2013.

Raymonde Gokke

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2013028836/32.

(130034766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

bpfBOUW M&G SPIF Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.284.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de La Société en date du 15 février 2013:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Robert Van't Hoefst en sa qualité de gérant catégorie A de La Société avec date effective le 15 février 2013.

2. Nomination du nouveau gérant catégorie A de La Société avec date effective le 15 février 2013 et pour une durée indéterminée:

Monsieur Gérald Welvaert, né le 15 juillet 1977 à Uccle en Belgique, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Jean-Jacques Josset

Gérant A

Référence de publication: 2013028839/19.

(130035875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Alain Leer Architectes & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue Rock'n Roll.
R.C.S. Luxembourg B 144.506.

—
Extrait du contrat de cession de parts en date du 04 février 2013

Répartition des parts sociales après cession

Le capital de la société est de 12.500,00 EURO divisé en 100 parts sociales de 125,00 EURO chacune, intégralement libérées en espèces.

La propriété des parts se répartit comme suit:

76 parts sociales NYMA SOPARFI Société anonyme 12, Avenue du Rock'n'Roll L-4361 Esch-sur-Alzette R.C.S. Luxembourg B 92860

12 parts sociales M. Pedro De Matos, demeurant au 10 rue Henry Grey à L-4482 Belvaux.

12 parts sociales M. Rosolen Denis, demeurant au 8, rue du cimetière à B-6782 Guelff.

100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, ne varietur, le 04 février 2013.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts Comptables et Fiscaux

Référence de publication: 2013028875/22.

(130035909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Eurofund Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 125.594.

—
Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de M. Ian Sandford, gérant de la société, a fait l'objet d'un changement et est désormais la suivante:

C/ Fotógrafo Francisco Cano, 107A

Alicante / Playa de San Juan

03540

Spain

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013029024/16.

(130035189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

BCBL S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 122.830.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 4 décembre 2012

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 4 décembre 2012 que les mandats des administrateurs Monsieur Eric Peter Isaac, Madame Enid Anne Muirhead et Madame Jacqueline Heynen, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Paul Lux ont été renouvelés pour un nouveau terme de 6 années pour venir à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013028919/16.

(130035166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

European Forest Resources (France) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 128.419.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises en date du 25 février 2013

L'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique accepte la démission de Monsieur Eric Dumont de sa fonction de Gérant A avec effet au 1^{er} mars 2013.

2. L'Associé unique décide de nommer au poste de Gérant A pour une durée indéterminée et ce, avec effet au 1^{er} mars 2013:

- Madame Sandrine Teran Mathot, née le 2 avril 1968 à Melun, France, résidant au 30B Jan Luijkenstraat, 1071 CP Amsterdam, Pas Bas.

A l'issue de ces décisions, les gérants sont les suivants:

- Roderick Caperton, Gérant A;
- Sandrine Teran Mathot, Gérant A;
- Christopher Caperton, Gérant A;
- Candice De Boni, Gérant B;
- Jean-Robert Bartolini, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 février 2013.

Référence de publication: 2013029026/24.

(130035922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Volcano Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 96.807.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue en date du 20 février 2013, les associés:

- Prononcent la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister à dater du 20 février 2013;

- Décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à partir du 20 février 2013 au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Référence de publication: 2013028779/15.

(130034400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

W.A.B. Weisz Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 175.190.

—
Suite à la cession des parts intervenue en date du 15 février 2013, Monsieur Graham J. WILSON, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a transféré 1.250 parts sociales de la société à Mr Slavomir TRENKAN, avec adresse à Mezibranská 1668/5, 110 00 Praha 1, République Tchèque.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Mr Graham J. WILSON

Gérant unique

Référence de publication: 2013028786/15.

(130034562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.
